

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Un point de vue de gauche, réformiste et indépendant

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP2054

Edition du
20 octobre 2014

DANS CE NUMÉRO

CH-UE: le patronat finira-t-il par rejeter franchement les thèses isolationnistes?

(Jean-Pierre Ghelfi)

Un milliardaire ne fait pas le printemps et la réaction des milieux économiques n'est toujours pas à la hauteur de l'enjeu

Le G20 et l'OCDE s'attaquent à l'évasion fiscale (Lucien Erard)

Les multinationales paieront enfin où elles doivent des impôts normaux. Une justice qui passera par la diminution de recettes fiscales en Suisse

Quel marché pour quelle électricité? (Jean-Daniel Delley)

L'ouverture du marché implique le respect de conditions cadres

De Brics et d'OGM (Gérard Escher)

Entre le tout-OGM et le refus de savoir, certains pays vont de l'avant

Renvoi des étrangers criminels: quelle a été réellement la volonté du peuple?

(Invité: Tobias Müller)

Un regard d'économiste sur les préférences des votants face au contre-projet et à l'initiative de l'UDC

CH-UE: le patronat finira-t-il par rejeter franchement les thèses isolationnistes?

Un milliardaire ne fait pas le printemps et la réaction des milieux économiques n'est toujours pas à la hauteur de l'enjeu

Jean-Pierre Ghelfi - 11 octobre 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/26532>

C'est une question que sans doute beaucoup de personnes se posent depuis un certain temps. Au moins depuis le résultat de la votation fédérale sur l'initiative «*Contre l'immigration de masse*» du 9 février 2014. Jusqu'à quand les «*milieux économiques*» et les partis politiques qui s'en font les porte-voix plus ou moins officiels vont-ils rester les bras ballants et accepter implicitement que le pays se trouve progressivement exclu de la voie bilatérale longuement négociée avec l'Union européenne (UE)?

Quelles que soient les subtilités des relations entre Berne et Bruxelles, il faut appeler un chat un chat. L'économie helvétique, ses entreprises, ses habitants, ses salariés ne peuvent pas envisager d'avenir un tant soit peu confiant en dehors d'accords étroits avec l'Union européenne. A moins, bien sûr, qu'à force de rendre l'UE responsable de tous les maux qui accablent de nombreux pays membres, cette dernière ne finisse par exploser. D'ailleurs, même dans cette hypothèse, à vrai dire fort peu vraisemblable compte tenu des liens institutionnels et juridiques tissés depuis maintenant une soixantaine d'années, l'éclatement de l'UE pourrait

engendrer des situations d'incertitudes durables qui seraient extrêmement nocives à un fonctionnement à peu près serein et normal des activités économiques.

Donc, rester les bras ballants? Car il n'y a pas que l'initiative «*contre l'immigration de masse*», il y a aussi celle intitulée «*Sauvez l'or de la Suisse*» ainsi que celle, annoncée, prévoyant d'inscrire dans la Constitution fédérale la primauté de la Constitution suisse sur les conventions internationales ([DP 2048](#)). Auxquelles s'ajoute l'initiative d'Ecopop «*Halte à la surpopulation - Oui à la préservation durable des ressources naturelles*» qui limiterait l'immigration à moins de 20'000 personnes par année, et entraînerait à coup sûr la fin des bilatérales. Ce sont là autant de propositions qui veulent changer l'orientation générale du pays, et tout particulièrement son ouverture sur le monde.

Antisuisse

Face à ce que l'on pourrait qualifier - pour reprendre et lui retourner un slogan que l'UDC affectionne volontiers - d'avalanche de propositions «*antisuisse*», une réaction s'est esquissée au cours de la

première semaine de ce mois d'octobre 2014. Elle émane de l'industriel milliardaire Hansjörg Wyss, ancien président et actionnaire majoritaire de l'entreprise de techniques médicales [Synthes](#). Pour lui, il ne suffit pas de vouloir sauvegarder la voie bilatérale, comme les milieux économiques l'affirment volontiers. Il faut empoigner cette question avec détermination et inscrire cet engagement dans la Constitution fédérale: donc lancer une initiative et convaincre le peuple d'abord de la soutenir, ensuite de l'approuver. Et l'industriel de préciser qu'il soutiendra financièrement un tel projet.

Le raisonnement de H. Wyss est on ne peut plus limpide. L'industrie suisse n'a pas d'avenir en dehors du grand marché que constitue sa collaboration avec l'UE dans le cadre des accords bilatéraux. Si ceux-ci ne sont pas ou plus garantis, les entreprises déplaceront leurs centres de recherche et de développement. Les sociétés innovantes qui ont fait et font la force du pays - et sa prospérité - s'en iront ailleurs.

Cette prise de position publique suffira-t-elle pour faire bouger (sérieusement) les

milieux économiques? Peut-être. Mais il ne faut jurer de rien. Manifestement, une partie du patronat - en particulier celui dont les activités sont tournées vers le marché intérieur - est sur la même

ligne que l'UDC. D'autres ne veulent surtout pas prendre position. Les réticences que ces milieux ont manifestées ces dernières années à clairement dénoncer la politique de repli et d'enfermement à laquelle conduisent les positions et

attitudes de l'UDC ne présagent en tout cas pas d'un engagement résolu à partager l'analyse de H. Wyss. N'est-ce pas pourtant le sort à longue échéance du pays qui est en train de se jouer?

Le G20 et l'OCDE s'attaquent à l'évasion fiscale

Les multinationales paieront enfin où elles doivent des impôts normaux. Une justice qui passera par la diminution de recettes fiscales en Suisse

Lucien Erard - 17 octobre 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/26558>

La Suisse va supprimer l'imposition réduite des sociétés à statut spécial. Mais déjà se profile la prochaine étape: la fin du tourisme des bénéfiques vers les lieux fiscalement les plus accueillants.

En mettant fin à son [différend](#) avec l'Union européenne, la Suisse élimine une distorsion de concurrence qui a permis à des entreprises du monde entier d'importantes économies d'impôts. Pour conserver ces sociétés, les cantons envisagent une baisse générale de l'impôt - Genève et Vaud parlent de 13 ou 14%, impôt fédéral compris - à un moment où l'Irlande, leur principal concurrent européen décide de revoir ses taux à la hausse pour éviter la faillite, et où les autres - certains cantons de Suisse centrale - affichent des budgets dans le rouge vif ([DP 2014](#)).

Mais il ne faut pas faire

l'impasse sur un autre dossier tout aussi brûlant, le projet OCDE/G20 sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfiques. Les sept premiers rapports du [plan d'action](#) en quinze points adopté par l'OCDE et en septembre 2013 par le G20 viennent d'être publiés, les autres le seront en 2015.

L'objectif est simple. On veut aujourd'hui que l'impôt sur les bénéfiques d'une société internationale soit prélevé dans chaque pays en fonction des activités qui y sont menées, c'est-à-dire du chiffre d'affaires et des bénéfiques qui s'en dégagent. C'est la façon dont Microsoft, Apple, Amazon et autres Starbucks peuvent réaliser des chiffres d'affaires faramineux dans un pays sans y payer le moindre impôt, voire à n'en payer nulle part ou presque, qui a servi de détonateur.

La pratique, pudiquement

nommée optimisation fiscale, consiste pour une société à regrouper ses bénéfiques là où ils sont le moins imposés, et à profiter des avantages fiscaux qu'offrent différents pays pour certaines formes d'activités ou certains types de revenus.

Eviter que les bénéfiques imposables se déplacent indûment implique un contrôle des prix de transfert entre filiales pour les biens et services, mais surtout pour les valeurs intangibles: propriété intellectuelle, droit des marques. L'informatique et l'économie numérique posent des [problèmes particuliers](#), liés à leur volatilité et donc à leur très difficile localisation.

L'application des conventions de double imposition conduit trop souvent à une double non-imposition: déductions faites dans deux pays, déplacement de certaines activités, de certains financements. L'OCDE veut revoir ses conventions

types. Elle [conseille](#) d'éviter de conclure des traités de double imposition qui risqueraient de conduire à une double non-taxation, et de n'accepter de déduire un paiement que s'il est effectivement imposé dans le pays partenaire.

Mais il faut d'abord instaurer davantage de transparence si l'on veut en arriver à un partage plus équitable de la base d'imposition. Toutes les multinationales devront indiquer, pour chacun des pays où elles sont actives, le montant de leur chiffre d'affaires et de leur bénéfice avant impôts ainsi que la somme des impôts payés. Elles devront également déclarer l'effectif de leur personnel, le montant de leur capital, la

valeur des bénéficiaires non distribués et les actifs qu'elles possèdent ainsi que la liste et les activités de toutes les unités du groupe. En outre, les multinationales devront remettre aux administrations fiscales des pays où elles sont actives une documentation générale sur l'ensemble de leurs activités et leur politique de prix de transfert. Une documentation plus détaillée sur sa politique de prix de transfert sera remise par chaque filiale aux autorités fiscales de son pays.

Pour la Suisse, c'est un nouveau pan du secret fiscal qui s'effrite. C'est aussi probablement une partie de ses recettes fiscales qui retourneront là d'où les

bénéficiaires proviennent, affaiblissant d'autant sa propre attractivité fiscale. Enfin, les taux réduits envisagés pour les revenus des brevets (*patent box*) ne seront acceptables qu'en parfaite transparence et à condition qu'ils rémunèrent des recherches faites dans notre pays.

Evasion fiscale des entreprises et soutien aux pays en développement ainsi qu'échange automatique d'informations et transparence fiscale – dont la Suisse peine encore à remplir les critères, au risque de s'isoler – sont les trois sujets fiscaux préparés à l'OCDE, où siège la Suisse, qui figurent à l'ordre du jour du G20 des 15 et 16 novembre à Brisbane.

Quel marché pour quelle électricité?

L'ouverture du marché implique le respect de conditions cadres

Jean-Daniel Delley - 14 octobre 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/26549>

La libéralisation totale du marché de l'électricité n'apportera pas d'avantages significatifs pour les ménages. Par contre, elle constitue la condition nécessaire à l'intégration de la Suisse au marché européen.

En 2002, la première tentative de libéralisation a échoué face à l'opposition de la gauche et de la Suisse romande. Cinq ans plus tard, le Parlement adopte une [loi sur l'approvisionnement électrique](#), qui autorise les gros

consommateurs (dès 100 MWh) à choisir leur fournisseur. Cette possibilité doit intervenir cinq ans plus tard pour tous les autres consommateurs. C'est, avec retard, ce que devrait permettre [l'arrêté fédéral](#) soumis maintenant à la consultation.

De cette libéralisation complète dont l'entrée en vigueur est prévue pour 2018, le Conseil fédéral attend une concurrence accrue entre les fournisseurs, une baisse des prix et une

diversification de l'offre. Si 28% des entreprises grosses consommatrices ont fait usage de cette liberté de choix, l'expérience montre que la libéralisation complète déjà en vigueur dans les pays européens n'a guère incité les ménages à changer de fournisseur.

La raison en est simple. La facture électrique d'un ménage moyen est relativement faible – en Suisse environ 1'000 francs par an. De cette somme, il faut

retrancher environ 600 francs de coûts fixes (frais de réseau et taxes). Reste donc 400 francs pour l'électricité proprement dite, ce qui réduit sensiblement le bénéfice attendu d'un marché concurrentiel. Au mieux, le libre choix devrait contribuer à réduire le fossé tarifaire existant entre les régions du pays - de 0,6 à 10,6 centimes -, la Suisse romande et Berne se plaçant en tête du peloton des prix les plus élevés.

Sur le marché de l'électricité, les distorsions de concurrence sont légion. En Grande-Bretagne et en France, l'électricité d'origine nucléaire bénéficie d'un prix garanti. En Allemagne, l'électricité sale produite à partir du charbon est généreusement

subventionnée, tout comme l'électricité photovoltaïque chez notre voisin et en Suisse. Sans parler des coûts externes que constitue l'impact sur l'environnement. C'est dire que les prix ne reflètent pas les coûts réels de production. D'où la crainte justifiée de voir apparaître des offres bon marché pour le consommateur, mais coûteuses en termes de réchauffement climatique. Une concurrence que l'on peut qualifier de déloyale par rapport à l'électricité hydraulique.

Si la Suisse veut participer au marché européen de l'électricité, elle doit respecter les règles de ce marché. Impossible de vendre à l'étranger sans accepter la réciproque. Mais cette

participation ne peut se réaliser qu'à deux conditions.

L'électricité sale doit être taxée de manière à ce que son prix final couvre ses coûts externes. Sans quoi la stratégie Energie 2050 restera lettre morte.

Par ailleurs, la pérennité des réseaux publics de distribution doit être assurée. Trop d'exemples montrent que la privatisation des réseaux se conjugue souvent avec un entretien insuffisant et un développement lacunaire, d'où résulte en fin de compte une insécurité de l'approvisionnement.

Si ces deux conditions ne sont pas remplies, la deuxième étape de libéralisation a peu de chance de passer le cap référendaire.

De Brics et d'OGM

Entre le tout-OGM et le refus de savoir, certains pays vont de l'avant

Gérard Escher - 12 octobre 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/26541>

En moins de vingt ans, les variétés transgéniques de soja, maïs, coton - mais non de blé, sauf celui de [Monsanto](#) qui a récemment défrayé la chronique - ont centuplé leur étendue pour atteindre aujourd'hui 175 millions d'hectares, selon la très génophile [ISAA](#).

On connaît l'adoption rapide des variétés transgéniques (organismes génétiquement

modifiés, OGM) par l'agriculture intensive aux Etats-Unis, où leur développement [stagne](#) toutefois. La progression de ces cultures est désormais due à d'autres acteurs: dès 2012, les pays en développement plantent davantage d'hectares de plantes transgéniques que les pays industriels.

En Suisse, anesthésiés par le confort d'un moratoire

indéfiniment prolongé, nous ne voyons guère que, loin de nous, le débat sur les OGM évolue. Un [rapport](#) de [GMFuturos](#) à l'Université de Durham fait le point sur trois grandes puissances émergentes agricoles, le Mexique, le Brésil et l'Inde.

Coton, soja, maïs: Mexique et Brésil

Le Mexique est à la fois le

berceau de la révolution verte, donc d'une agriculture productive, et celui du maïs, dont il est le gardien de la diversité. En 2001, des chercheurs de Berkeley détectent des contaminations OGM au milieu de plantations de maïs traditionnel. Ces résultats seront invalidés, puis partiellement revalidés par la suite.

Dès 2005, le pays élabore un régime de «Centres d'origine du maïs» qui définit des zones de protection des cultures traditionnelles du maïs, où toute culture OGM est prohibée; la zone de protection est d'abord appliquée à tout le pays, puis le Nord du Mexique - région de cultures industrielles - en est exempté, mais l'affaire se poursuit en justice.

Aujourd'hui, seul le coton est planté à grande échelle dans sa variété transgénique. La difficile division d'un pays en zones OGM et sans OGM, la défense d'une agriculture de qualité sont d'un intérêt particulier pour la Suisse.

Le Brésil est aujourd'hui le principal exportateur de soja à destination de la Chine, un soja transgénique à 92%. Pourtant, l'aventure avait débuté par un moratoire judiciaire (obtenu par Greenpeace) sur toutes cultures OGM, et qui fonctionna longtemps. Mais, les cultures illégales de soja OGM se multipliant, un décret du président Lula autorise en 2003 la distribution et la vente de soja transgénique.

Aujourd'hui le Brésil est le deuxième «producteur OGM» du monde, derrière les Etats-Unis. Ce changement s'expliquerait notamment par des réglementations claires (voire tolérantes). De plus les chercheurs brésiliens se sont approprié la technologie et l'appliquent à la canne à sucre et aux [haricots](#), aliment de base des ménages de tout le pays. Incitations économiques aussi, car pour les petits paysans déjà producteurs de soja traditionnel, le soja OGM a permis de réduire la facture de pesticides. Finalement, les «anti-OGM» brésiliens auraient muté en pragmatiques «pro alternative aux OGM», militant pour une agriculture de qualité et des produits tant bio que locaux.

Aubergines et coton: Inde

En 2001, du coton transgénique (coton Bt) planté illégalement est découvert en Inde. Ce coton est approuvé rétrospectivement et reste à ce jour la seule plante transgénique autorisée dans le pays.

L'[Inde](#) est le plus grand producteur de coton au monde, un coton transgénique à 93%. Contrairement au Brésil, les procédures d'approbation sont rocambolesques et impliquent ministères, experts et juges. Présentement, un moratoire indéfini couvrant plantations et essais plein champ est proposé par un groupe d'experts nommés par la Cour suprême, en attente de procédures de réglementations claires (le ministère de l'environnement combat

cette proposition).

Paradoxalement l'Inde se positionne comme une championne de la recherche, avec une vingtaine de variétés transgéniques développées dans le pays. Parions qu'une fois l'imbroglie des réglementations résolu, l'Inde se positionnera comme grande puissance en matière de biotechnologie agricole.

Lorsque Monsanto s'approprie l'aubergine et en propose une variété transgénique - le Brinjal Bt -, cette dernière devient le symbole du postcolonialisme et du néolibéralisme. Interdite en Inde, Monsanto se tourne vers le Bangladesh voisin qui vient de commercialiser l'aubergine transgénique, expérience marginale certes, avec 20 producteurs sur 150'000 participant à l'expérience. Le Bangladesh a bien monnayé son assentiment: un [accord](#) négocié avec Monsanto stipule que l'entreprise fait don des graines aux paysans, lesquels se voient garanti le droit de les stocker et de les semer à nouveau.

En 2015 en Suisse

Quand il s'agit d'agriculture d'exportation, les variétés transgéniques apparaissent rentables, d'où leur adoption par les trois pays précités. Leurs chercheurs se sont généralement engagés dans la création de variétés prometteuses, de sorte que désormais le débat porte moins sur le risque technique que sur l'effet socioéconomique

(dépendance vis-à-vis des fournisseurs de semences, critique de l'agriculture industrielle).

Tout en observant les difficultés rencontrées par le Mexique lancé dans la création de zones d'exclusion de plantes transgéniques, on attend avec

impatience le [projet](#) du Conseil fédéral - annoncé pour 2015 - qui prévoit la possibilité de déterminer des régions préservées.

Renvoi des étrangers criminels: quelle a été réellement la volonté du peuple?

Un regard d'économiste sur les préférences des votants face au contre-projet et à l'initiative de l'UDC

Invité: Tobias Müller - 10 octobre 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/26522>

Au mois de mars de cette année, le Conseil national a approuvé une loi d'application de l'initiative «*Pour le renvoi des étrangers criminels*» qui est contraire au principe de proportionnalité et à la Convention européenne des droits de l'homme. Le Conseil des Etats doit se prononcer prochainement sur cette question. Peut-on justifier l'adoption d'un texte de loi qui viole des principes fondamentaux de notre ordre juridique en se référant à la volonté populaire?

L'initiative de l'UDC «[Pour le renvoi des étrangers criminels](#)» a été acceptée le 28 novembre 2010 par 52,3% des votants, alors que le contre-projet du Parlement a été rejeté par 52,6%. Sur les plans juridique et politique, le résultat de cette votation est clair: l'initiative a été acceptée par le peuple et les cantons et doit être mise en œuvre. Mais peut-on pour autant affirmer que la volonté du peuple était de préférer l'initiative au contre-projet

comme le répètent inlassablement les initiants et de nombreux autres politiciens?

La réponse à cette question est moins évidente qu'il n'y paraît. En effet, à la question subsidiaire une majorité des votants (50,4%) a répondu qu'elle préférerait le contre-projet à l'initiative. A première vue, on pourrait penser que l'on se trouve ici en présence d'une contradiction: le peuple préfère l'initiative au *statu quo*, le *statu quo* au contre-projet et le contre-projet à l'initiative. [Certains observateurs](#) n'ont pas manqué de relever qu'on ne pouvait déduire de ce résultat du vote un ordre de préférence du peuple entre les trois alternatives («*paradoxe de Condorcet*»).

Cependant, avant d'arriver à une telle conclusion, il faut se demander si le résultat de ce vote exprime les véritables préférences des citoyens suisses. Dans le cas habituel où l'on vote uniquement sur une

initiative, sans contre-projet, les votants ont en principe intérêt à exprimer leur préférence de manière sincère. En revanche, l'existence d'un contre-projet peut inciter certains citoyens à voter de manière tactique (ou «*stratégique*» dans le jargon des économistes) c'est-à-dire à voter partiellement à l'encontre de leurs véritables préférences dans le but d'arriver à un meilleur résultat. L'importance du comportement stratégique pour le résultat du vote a été mise en évidence pendant la campagne dans [Domaine Public](#) et [Le Temps](#). Dans le contexte actuel où l'UDC exige une mise en œuvre stricte de l'initiative au nom de la volonté populaire, il faut renverser la perspective et se poser la question suivante: que peut-on dire des vraies préférences des votants lorsqu'on interprète le résultat du vote en tenant compte du comportement stratégique?

Le comportement stratégique dépend notamment de la procédure de vote qui est

appliquée dans le cas d'une initiative avec contre-projet. Depuis 1988, les votants peuvent approuver à la fois l'initiative et le contre-projet. En cas de double oui, on prend en compte le vote sur la question subsidiaire où les votants expriment leur préférence entre l'initiative et le contre-projet. Dans ce système, le citoyen a tout intérêt à exprimer ses véritables préférences dans le cadre de la question subsidiaire parce qu'elle n'intervient qu'en cas de double oui et que les considérations stratégiques ne jouent aucun rôle dans ce contexte. Ainsi, la majorité de 50,4% qui a préféré le contre-projet à l'initiative le 28 novembre 2010 devrait refléter les vraies préférences des votants. En revanche, il peut être avantageux d'adopter un comportement stratégique dans le cadre des votes sur l'initiative et sur le contre-projet. En particulier, les citoyens qui préfèrent soit l'initiative soit le *statu quo* ont intérêt à prendre en compte le comportement des autres votants lorsqu'ils s'expriment sur le contre-projet.

Prenons d'abord l'exemple d'un partisan de l'initiative et admettons qu'il préfère légèrement le contre-projet au *statu quo*, car le contre-projet propose de réaliser une partie des revendications de l'initiative. Il n'a aucune hésitation concernant le vote sur l'initiative - qu'il accepte - ni au sujet de la question subsidiaire - où il préfère l'initiative au contre-projet. En revanche, il a intérêt à adopter

un comportement stratégique lorsqu'il s'agit de voter sur le contre-projet. S'il anticipe que, d'une part, le contre-projet sera préféré à l'initiative par la majorité des citoyens dans la question subsidiaire, et, d'autre part, que l'initiative aura de bonnes chances d'être acceptée, il a intérêt à voter non au contre-projet alors qu'en réalité il préfère le contre-projet au *statu quo*. En effet, si le contre-projet est refusé, la question subsidiaire n'est pas prise en compte et c'est l'initiative qui l'emporte.

Ce cas de figure correspond bien sûr à la recommandation de vote de l'UDC et au résultat effectif de la votation. Durant la campagne, ce parti a répété inlassablement que le contre-projet avait été proposé par le Parlement [«pour tenter de saper l'UDC et son initiative sur le renvoi»](#). Le message véhiculé par cette campagne était donc qu'il fallait rejeter le contre-projet si l'on était en faveur de l'initiative. D'après [l'analyse Vox](#), ce message a porté: le principal motif cité par ceux qui ont voté non au contre-projet était que *«l'initiative est meilleure que le contre-projet»*. Ces citoyens ignoraient-ils qu'en tant que partisans de l'initiative, ils pouvaient aussi accepter le contre-projet, car celui-ci prévoyait de durcir la pratique des expulsions? Il semble plutôt que ces citoyens ont voté de manière tactique en suivant les recommandations de vote de l'UDC. En effet, seuls 10% des partisans de l'initiative ont également voté en faveur du contre-projet selon l'analyse

Vox.

On pourrait rétorquer qu'au lieu d'être les Monsieur Jourdain du vote tactique, ces partisans de l'initiative préféreraient de manière sincère le *statu quo* au contre-projet. Cela paraît peu plausible, car le contre-projet représentait bel et bien un durcissement de la pratique des expulsions, comme le montraient les estimations de l'administration fédérale. Par conséquent, si l'on est en faveur d'un net durcissement de la loi (tel que proposé par l'initiative) il serait difficile à comprendre que l'on préfère le *statu quo* à un durcissement partiel (contre-projet).

Qu'en est-il du vote tactique dans le camp adverse? Le citoyen qui rejette tout autant le contre-projet que l'initiative a intérêt à voter de manière tactique en faveur du contre-projet, car ce dernier représente un moindre mal dans une situation où l'initiative avait de bonnes chances d'être acceptée selon les sondages. Contrairement à l'UDC, les partis de gauche étaient toutefois peu enclins à recommander le vote tactique. Cette réticence se reflète dans le comportement de vote: seuls 32% de ceux qui refusaient tout durcissement de la loi ont voté en faveur du contre-projet.

Que peut-on conclure de ces observations? Avant tout, il s'agit de ne pas confondre le résultat de la votation avec l'expression de la volonté populaire. Le résultat du vote sur le contre-projet est

particulièrement affecté par des considérations tactiques et il semble que c'est l'UDC qui l'a emporté à ce jeu. Seule la décision sur la question subsidiaire était exempte de considérations tactiques. Par

conséquent, la seule conclusion qu'on peut tirer avec certitude est que les votants ont préféré le contre-projet à l'initiative le 28 novembre 2010. Dès lors, il est erroné de se référer à la volonté populaire pour exiger

une mise en œuvre stricte de l'initiative.

[Tobias Müller](#) est professeur associé à la Faculté d'économie et de management de l'Université de Genève.

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur domainepublic.ch pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

Index des liens

CH-UE: le patronat finira-t-il par rejeter franchement les thèses isolationnistes?

<https://www.news.admin.ch/message/index.html?lang=fr&msg-id=54737>

<http://www.domainepublic.ch/articles/26206>

<http://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis406t.html>

<http://www.synthes.com/Pages/default.aspx>

Le G20 et l'OCDE s'attaquent à l'évasion fiscale

<http://www.nzz.ch/wirtschaft/newsticker/widmer-schlumpf-sieht-im-steuerstreit-mit-eu-das-ende-einer-lange-n-diskussion-1.18403460>

<http://www.domainepublic.ch/articles/24636>

http://www.oecd-ilibrary.org/fr/taxation/plan-d-action-concernant-l-erosion-de-la-base-d-imposition-et-le-transfert-de-benefices_9789264203242-fr

http://www.oecd-ilibrary.org/addressing-the-tax-challenges-of-the-digital-economy_5jz122qk678r.pdf?contentType=&itemId=%2fcontent%2fbook%2f9789264218789-en&mimeType=application%2fpdf&containerItemId=%2fcontent%2fbook%2f9789264218789-en&accessItems=

http://www.oecd-ilibrary.org/preventing-the-granting-of-treaty-benefits-in-inappropriate-circumstances_5jz122qcdh46.pdf?contentType=&itemId=%2fcontent%2fbook%2f9789264219120-en&mimeType=application%2fpdf&containerItemId=%2fcontent%2fbook%2f9789264219120-en&accessItems=

Quel marché pour quelle électricité?

<http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20042411/index.html>

<http://www.news.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/36805.pdf>

De Brics et d'OGM

http://www.lemonde.fr/economie/article/2014/10/04/le-ble-ogm-interdit-pointe-ses-epis-aux-etats-unis_4500491_3234.html?xtmc=le_ble_ogm_interdit_pointe_ses_epis_aux_etats_unis&xtcr=1

<http://www.isaaa.org/kc/cropbiotechupdate/specialedition/2013topten/default.html>

<http://www.ers.usda.gov/data-products/adoption-of-genetically-engineered-crops-in-the-us/recent-trends-in-adoption.aspx#.VDpkp0pX-uY>

<https://www.dur.ac.uk/resources/ihrr/GMFuturosWorkingPaper.pdf>

<https://www.dur.ac.uk/ihrr/gmfuturos/>

http://www.isaaa.org/resources/publications/biotech_country_facts_and_trends/download/Facts%20and%20Trends%20-%20Brazil.pdf

http://www.isaaa.org/resources/publications/biotech_country_facts_and_trends/download/Facts%20and%20Trends%20-%20Brazil.pdf

0Trends%20-%20India.pdf

<http://www.geneticliteracyproject.org/2014/09/26/gmo-eggplant-may-unlock-asian-food-revolution-cut-pesticide-use-farmer-deaths/>

<http://www.bafu.admin.ch/biotechnologie/04490/12683/index.html?lang=fr&msg-id=48852>

Renvoi des étrangers criminels: quelle a été réellement la volonté du peuple?

<http://www.admin.ch/ch/f/pore/va/20101128/index.html>

<http://poliscizurich.wordpress.com/2010/11/29/xenophobic-voters-or-just-strategic-failure/>

<http://www.domainepublic.ch/articles/15613>

http://www.bochsler.eu/media/letemps_condorcet041110.pdf

<http://www.parlament.ch/f/dokumentation/dossiers/dossiers-archiv/ausschaffung/Documents/argumentariefn-pro-09-060-f.pdf>

<http://www.gfsbern.ch/de-ch/Detail/vox-104-4518>

<http://www.unige.ch/gsem/iee/en/members/faculty/mueller-tobias/>